RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 025-212500409-20260605-DB5626-DE

	56-26

Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL

Membres en exercice : 15 - Présents : 11 - Procurations : 1 - Votants : 12

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU **5 JUIN 2026**

Date de convocation
28 mai 2026
Date d'affichage
28 mai 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt six, le 05 JUIN, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Jean-Pierre BAILLY, Mme Catherine GRANDCLÉMENT, M. Aurélien LEY, M. Christian CHOUET, Mme Emilie GASSER, M. Azzedine AZZOUG, Mme Nadège ZIMMERMANN, M. Quentin ROSSÉ, Mme Eliane AUBRY,

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Alexandra LUBIN donne procuration à M. Aurélien LEY

Étaient absents : M. Jonathan WURGLER, Mme Francine BILLOD, M. Pascal GALLIOT,

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Emilie GASSER

Adoption de la convention Japy
Délibération N°56-26

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;
Considérant l'histoire industrielle et patrimoniale commune reliant la famille Japy et la Commune de Badevel ;
Considérant la volonté de la Commune de Badevel de préserver, valoriser et transmettre le patrimoine historique, industriel et culturel local ;
Considérant l'intérêt de développer des actions de coopération avec le Musée Japy afin de renforcer la connaissance et la promotion de l'héritage historique de la famille Japy et de son impact sur le territoire ;
Considérant les échanges intervenus entre la Commune de Badevel et le Musée Japy visant à formaliser un partenariat culturel et patrimonial ;

EXPOSÉ DES MOTIFS

La Commune de Badevel entretient un lien historique fort avec l'épopée industrielle de la famille Japy qui a marqué durablement l'histoire économique, sociale et patrimoniale du Nord Franche-Comté.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 025-212500409-20260605-DB5626-DE

Dans ce cadre, il est proposé de conclure une convention de partenariat avec le Musée Japy afin de favoriser la conservation, la mise en valeur et la transmission de ce patrimoine commun.
Cette convention prévoit notamment :

- la mise à disposition par le Musée Japy de pièces d'horlogerie, d'objets et de documents patrimoniaux destinés à être présentés dans le cadre d'expositions permanentes ou temporaires organisées par la Commune de Badevel ;
- le don à la Commune de Badevel d'une horloge murale de marque Japy destinée à enrichir le patrimoine communal ;
- le don à la Commune de Badevel d'un tableau représentant Monsieur Henri Japy, personnalité majeure de l'histoire industrielle locale ;
- la participation technique, patrimoniale et/ou financière du Musée Japy aux travaux de rénovation et de mise en valeur de la stèle Japy située sur le territoire communal ;
- la mise en œuvre d'actions communes de médiation culturelle, de communication et de valorisation du patrimoine historique lié à la famille Japy ;
- l'accès au musée Japy de Beaucourt pour les enfants de l'école de Badevel.

Cette convention permettra de renforcer l'attractivité culturelle de la commune tout en assurant une meilleure conservation et diffusion de la mémoire industrielle locale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré avec
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver le principe d'un partenariat entre la Commune de Badevel et le Musée Japy, tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : D'approuver les termes de la convention de partenariat prévoyant notamment :

- la mise à disposition de pièces d'horlogerie et d'objets patrimoniaux pour des expositions temporaires et permanentes ;
- le don d'une horloge murale Japy au profit de la Commune de Badevel ;
- le don d'un tableau représentant Monsieur Henri Japy au profit de la Commune de Badevel ;
- la participation du Musée Japy à la rénovation et à la valorisation de la stèle Japy située à Badevel ;
- toute action de coopération culturelle, patrimoniale ou pédagogique entrant dans l'objet du partenariat.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 025-212500409-20260605-DB5626-DE

Article 4 : De préciser que les biens remis à la Commune au titre des dons seront intégrés à l'inventaire du patrimoine communal conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 05 juin 2026

Pour copie conforme
Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 09 juin 2026 et publication ou notification le 09 juin 2026

Le Maire,

Samuel GOMES